

Rapport final – Projet 6-6600-0763

Diminuer le dérangement lié aux activités récréatives dans l'habitat du Pluvier siffleur






Fondation de la faune du Québec dans le cadre du
PROGRAMME FAUNE EN DANGER

Préparé par Attention FragÎles
Mélanie Bourgeois, biologiste et directrice adjointe
Marie-Ève Giroux, directrice générale
Annik Veilleux, technicienne en milieux naturels

Îles-de-la-Madeleine
Mars 2021

Attention Fragîles

Résumé

Ce projet consistait à mettre en œuvre différentes interventions, conjointement avec les gestionnaires et intervenants concernés, visant la protection du Pluvier siffleur et de son habitat aux Îles-de-la-Madeleine, notamment en s'assurant que les utilisateurs lors d'activités récréatives sur les plages et près des secteurs de nidification respectent les zones et sentiers autorisés et adoptent de bonnes pratiques. Les principaux objectifs visés par ce projet étaient les suivants : réduire les perturbations d'origine humaine dans les aires de nidification du Pluvier siffleur (espèce menacée) situées dans les secteurs de plages les plus achalandées en mettant en place des mesures de protection, de la signalisation et des aménagements qui diminueront la pression sur l'espèce et son habitat, et ainsi, favoriser son rétablissement ; favoriser le respect des sentiers et des zones autorisés pour la circulation motorisée, le stationnement des véhicules et la pratique de différentes activités récréatives sur les plages et près des habitats du Pluvier siffleur ; favoriser les bonnes pratiques chez les utilisateurs des plages et les comportements favorables à la protection du Pluvier siffleur et de son habitat (circulation pédestre et motorisée, buggys à voiles et cerfs-volants à traction, « fat-bike », camping, chiens, équitation, etc.) ; contribuer à diminuer le dérangement dans les aires de nidification en atténuant l'incidence humaine sur le Pluvier siffleur en travaillant avec les gestionnaires et intervenants responsables à l'amélioration de la réglementation et de son application ; augmenter la surveillance et la sensibilisation dans les secteurs les plus achalandés par la présence d'agents d'observation et de sensibilisation, de cadets de la SQ. Les activités prévues dans le cadre de ce projet avaient été présentées selon les volets suivants : planification saisonnière des interventions (volet I) ; mise en œuvre des interventions (volet II) ; mesures de protection du pluvier siffleur (volet III), surveillance et collecte de données sur les pratiques des utilisateurs (volet IV) ; concertation et collaboration avec les utilisateurs (volet V).

Table des matières

Résumé 2

1. Mise en contexte 6

2. Problématique 8

3. Objectifs du projet 9

4. Bilan des activités du projet 9

Volet I : Planification saisonnière des interventions 10

Volet II : Mise en œuvre des interventions 12

Volet III : Mesures de protection du pluvier siffleur 17

Bilan 2020 du suivi du pluvier siffleur 17

Volet IV : Surveillance et collecte de données sur les pratiques des utilisateurs 22

Volet V : Concertation et collaboration avec les utilisateurs 27

5. Conclusion et suites 31

Liste des annexes 33

Liste des figures

Figure 1. Extrait de la présentation des observations plages été 2019 au CCTPE - Recommandations générales (janvier 2020) 11

Figure 2. Panneau de « véhicules motorisés interdits » (gauche) et panneau de « secteur en rétablissement » (droite) 12

Figure 3. Localisation des panneaux « véhicules motorisés interdits », installés en 2020 sur les plages de l'archipel 13

Figure 4. Poteaux et panneaux de signalisation vandalisés et membres de l'équipe d'Attention FragÎles effectuant le remplacement de panneaux vandalisés ou volés (photo de droite, 3e remplacement de la même pancarte) 14

Figure 5. Chemin d'accès au grand Platier détruit – juin 2020 (on voit la ligne de gravier restante au centre de la photo) 14

Figure 6. Dune du Nord, section interdite à la circulation motorisée – juin 2020 15

Figure 7. Barrières de cordage vandalisées et panneaux de signalisation lancés et remis en place par l'équipe d'Attention FragÎles – juillet et août 2020 16

Figure 8. Nombre de couples de pluviers siffleurs recensés aux Îles-de-la-Madeleine de 1987 à 2020 (données manquantes 1988 et 2011) 18

Figure 9. Cartes : À gauche, trajectoire de l'ouragan Dorian – À droite, trajet migratoire du pluvier siffleur (Sources : Wikipédia) 19

Figure 10. Nombre d'œufs éclos par couple de pluviers siffleurs de 1996 à 2020 (données manquantes 2011) 19
Figure 11. Jeunes pluviers siffleurs parvenus à l'âge de l'envol à la plage de la Pointe (sous le pont du Havre-aux-Maisons) – 30 juillet 2020 20
Figure 12. Nombre de jeunes par couple de pluviers siffleurs ayant atteint l'âge de l'envol entre 1996 et 2020 (données manquantes 2011) 21
Figure 13. Répartition des nids de pluviers siffleurs aux Îles-de-la-Madeleine - 2020 22
Figure 14. Extraits de la présentation des observations plages été 2020 au CCTPE - Recommandations (octobre 2020)..... 26
Figure 15. Photos des groupes lors de la formation Collégia 29

Comment citer ce document :

Bourgeois, M., ME. Giroux et A. Veilleux, 2021. Diminuer le dérangement lié aux activités récréatives dans l'habitat du Pluvier siffleur. Rapport final – Projet 6-6600-0763 présenté à la Fondation de la faune du Québec et à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Attention FragÎles. Îles-de-la-Madeleine (Québec). 33 p.

Attention FragÎles
202-350 chemin Principal, Cap-aux-Meules, Québec, G4T 1C9
Téléphone : 418-986-6644
Courriel : action@attentionfragiles.org

Remerciements

Merci à la Fondation de la faune du Québec pour le financement de ce projet par l'octroi d'un financement dans le cadre du programme *Agir pour la faune*. Merci à Environnement et Changement climatique Canada pour le financement du projet PHa/REs, par l'entremise du programme *Lieux prioritaires désignés par les collectivités pour les espèces en périls,* qui a également permis de soutenir ce projet. Merci à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son implication. Merci aussi au Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine pour le beau partenariat dans la production du Guide conjoint de restauration dunaire.



Fondation de la faune du Québec

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et Changement climatique Canada

Environment and Climate Change Canada



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

1. Mise en contexte

Ancrées au cœur du golfe du Saint-Laurent, les Îles-de-la-Madeleine sont caractérisées par un contexte environnemental insulaire et maritime unique au Québec et présentent une grande diversité d'écosystèmes conférant au territoire son caractère unique. Ces écosystèmes créent un environnement propice à la présence d'habitats naturels diversifiés et exceptionnels abritant de nombreuses espèces fauniques et floristiques. Ces milieux naturels sont également prisés par les Madelinots et les visiteurs pour la pratique de nombreuses activités utilitaires, récréatives et touristiques. La fragilité de l'environnement et de la biodiversité, accentuée par la faible superficie de l'archipel, la concentration des nombreux usages dans les milieux naturels et la forte pression liée à l'achalandage touristique posent des défis majeurs en matière de gestion du territoire et de protection de l'environnement.

L'archipel compte environ 435 km de côtes. Les deux tiers sont constitués de flèches sablonneuses et de longs cordons dunaires reliant les îles entre elles. L'autre tiers est constitué de falaises rocheuses. Les dunes couvrent près de 30 % de la superficie du territoire et s'étendent sur 230 km. Soumis à d'importantes pressions naturelles et anthropiques, ces milieux dunaires sont particulièrement vulnérables. Bien que l'érosion et la submersion marine soient des phénomènes qui s'inscrivent dans l'évolution naturelle du littoral, ils se sont rapidement aggravés au cours des dernières décennies en raison des changements climatiques, mais aussi en raison de l'attrait que représente la zone côtière pour la population.

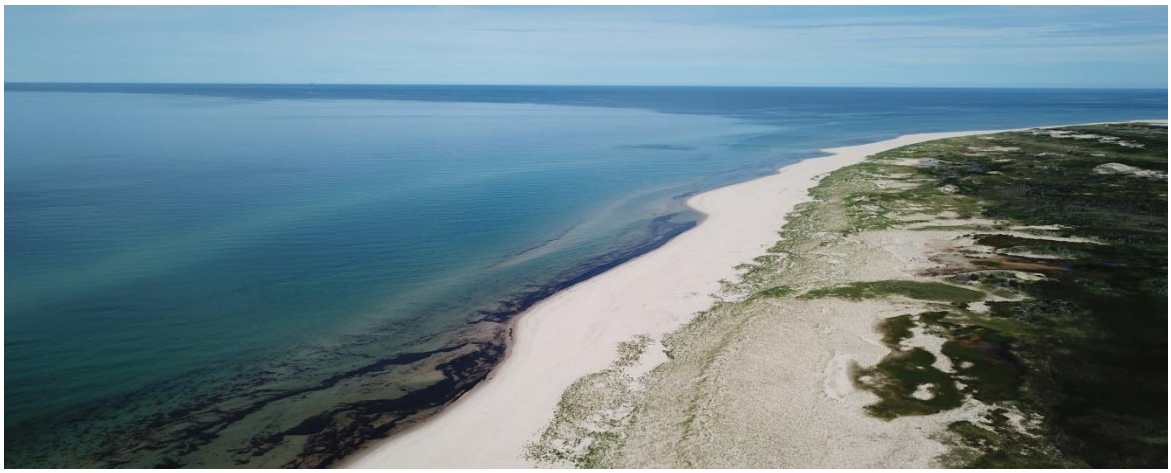
Les plages et milieux dunaires de l'archipel sont situés principalement en terres publiques et sont gérés par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Ces pouvoirs de gestionnaire lui sont conférés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) dans le cadre de la convention de gestion territoriale (CGT) signée en 2014. La gestion de ce territoire s'avère complexe, particulièrement en raison de l'étendue du territoire, des multiples utilisations qui en sont faites et des ressources humaines et financières nettement insuffisantes pour faire appliquer la réglementation existante. La popularité croissante des plages de l'archipel, l'augmentation du nombre de touristes ainsi que certains comportements des utilisateurs complexifient la gestion et peuvent nuire à la pérennité de ces milieux. On rencontre certaines problématiques de conflits d'usages et de dégradation de ces milieux naturels. On y observe également plusieurs usages traditionnels et récréatifs, dont certains impliquent l'utilisation de véhicules motorisés (ex. : chasse, pêche récréative, cueillette de mollusques, cueillette de petits fruits, randonnées VHR et véhicules de type 4x4, camping, etc.).

En matière de circulation VHR, des efforts ont été réalisés sur le territoire afin de mieux encadrer la pratique de cette activité dans les milieux naturels fragiles. La concertation des différents acteurs du milieu, amorcée en 1994, a mené à l'adoption en 2009 du *Règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et les milieux humides* par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Bien que ce travail collectif de longue haleine ait conduit à une importante avancée, la mise en œuvre de la réglementation est laborieuse et ne

résout pas tous les problèmes liés à la circulation motorisée en milieux fragiles. Aussi, ce règlement semble être actuellement moins adapté dans certains secteurs en lien avec des activités utilitaires. Même si le travail réalisé en collaboration avec le Club VTT des Îles-de-la-Madeleine au cours des dernières années a grandement contribué à améliorer la situation, certaines problématiques sont encore observées et nécessitent de nouvelles pistes de solutions.

Parmi celles-ci, la circulation de véhicules motorisés hors route peut entraîner, entre autres, le dérangement des oiseaux nicheurs, dont certaines espèces sont en péril comme le Pluvier siffleur, ainsi que d'autres espèces fauniques. Elle peut également augmenter la précarité des secteurs dunaires. Le passage de VHR sur la végétation dunaire cause l'apparition de nombreuses brèches qui s'ajoutent à celles d'origine naturelle déjà observables dans les dunes. Vent et vagues sont canalisés avec force dans ces brèches et créent plusieurs dommages sur les milieux adjacents, les infrastructures et les plans d'eau situés derrière les dunes. Les problématiques rencontrées concernent en partie les utilisateurs de VHR, mais aussi, dans une certaine proportion, les utilisateurs de 4x4 (camions/Jeep/VUS) qui s'aventurent hors du réseau routier conventionnel. À l'instar des VHR, ils exercent eux aussi une pression importante sur les milieux naturels, spécialement sur les plages et systèmes dunaires. La présence soutenue de véhicules motorisés de camping qui s'installent dans les milieux dunaires s'ajoute elle aussi aux problématiques.

Au printemps 2016, Attention FragÎles a réalisé un atelier sur le Pluvier siffleur, duquel a découlé un plan d'action 2018-2022 visant son rétablissement sur le territoire (annexe 3). Au cours des années 2018 et 2019, différentes actions priorisées dans ce plan d'action ont été mises en oeuvre, telles que la présence d'agents d'observation sur les plages afin de documenter l'observation des usages, et problématiques, le partage de rapports d'observation et de recommandations d'interventions aux principaux intervenants, la conception et l'installation de nouveaux panneaux de signalisation et panneaux de sensibilisation, la protection des zones de nidification du pluvier siffleur, les activités de suivi, d'inventaire et de baguage du pluvier siffleur, la concertation entre les principaux intervenants et groupes d'utilisateurs, les activités d'information et de sensibilisation des utilisateurs, la conception d'outils de sensibilisation (dépliants, capsules vidéos).



2. Problématique

Les plages, les platiers et les milieux humides des Îles-de-la-Madeleine offrent des habitats d'importance pour plusieurs milliers d'oiseaux de rivage qui offrent une nourriture de qualité en quantité suffisante pour qu'ils puissent s'y alimenter. Toutefois, le dérangement humain et la dégradation des habitats causés par les phénomènes naturels et les activités anthropiques sont parmi les principales menaces pour les populations aviaires de l'archipel. C'est le cas des espèces dont l'habitat se trouve sur ou près des plages très fréquentées en saison estivale pour de nombreuses utilisations traditionnelles, récréatives et touristiques, en particulier le pluvier siffleur.

Le pluvier siffleur (*Charadrius melodus melodus*) niche sur les plages de l'archipel. Il est protégé par deux lois fédérales, la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Il est par conséquent interdit de le tuer, de lui nuire, de le harceler ou d'endommager son nid. Il est désigné « en voie de disparition » selon la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada et « menacé » selon la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables du gouvernement du Québec*, soit les plus hauts statuts de protection. Au Québec, on ne retrouve le pluvier siffleur, espèce menacée, que sur les plages des Îles-de-la-Madeleine, alors qu'il a disparu des autres régions de la province. Le programme de rétablissement de l'espèce mentionne qu'en dépit de l'importance des initiatives de conservation mises en œuvre dans l'ensemble de l'aire de répartition du pluvier siffleur, l'existence de menaces continues liées à la prédation, à la perte et à la dégradation de l'habitat et aux perturbations anthropiques crée des obstacles à l'atteinte des objectifs en matière de population. Parmi les principales menaces à l'espèce, on retrouve : l'intensification des activités humaines qui se déroulent sur les plages, la circulation motorisée sur les plages, les activités anthropiques susceptibles de causer la destruction des nids par piétinement. Ces activités humaines peuvent être conflictuelles avec la période de nidification des oiseaux, causer du dérangement et accentuer la dégradation des habitats fauniques lorsqu'elles ne sont pas bien encadrées.

Au cours des 20 dernières années, les activités humaines et les utilisations des milieux côtiers n'ont cessé de s'accroître aux Îles, notamment avec l'augmentation du nombre de véhicules capables de circuler sur les plages, la popularité de la pratique de nouvelles activités (sports de glisse et de vents, fat-bikes, camping en milieu naturel) ainsi que l'achalandage touristique. La présence continue de ces menaces, l'intensification de l'activité humaine et la popularité des plages pour de nombreux usages, rendent essentielles la mise en œuvre de mesures de protection de l'espèce dans l'archipel, l'implication concertée des gestionnaires et intervenants clés ainsi que l'adoption de bonnes pratiques, favorables à la protection de l'espèce, par les utilisateurs concernés.

3. Objectifs du projet

Ce projet consistait à mettre en œuvre différentes interventions, conjointement avec les gestionnaires et intervenants concernés, visant la protection du Pluvier siffleur et de son habitat aux Îles-de-la-Madeleine, notamment en s'assurant que les utilisateurs lors d'activités récréatives sur les plages et près des secteurs de nidification respectent les zones et sentiers autorisés et adoptent de bonnes pratiques.

Les principaux objectifs visés par ce projet étaient les suivants:

- Réduire les perturbations d'origine humaine dans les aires de nidification du Pluvier siffleur (espèce menacée) situées dans les secteurs de plages les plus achalandées en mettant en place des mesures de protection, de la signalisation et des aménagements qui diminueront la pression sur l'espèce et son habitat, et ainsi, favoriser son rétablissement.
- Favoriser le respect des sentiers et des zones autorisés pour la circulation motorisée, le stationnement des véhicules et la pratique de différentes activités récréatives sur les plages et près des habitats du Pluvier siffleur.
- Favoriser les bonnes pratiques chez les utilisateurs des plages et les comportements favorables à la protection du Pluvier siffleur et de son habitat (circulation pédestre et motorisée, buggys à voiles et cerfs-volants à traction, « fat-bike », camping, chiens, équitation, etc.).
- Contribuer à diminuer le dérangement dans les aires de nidification en atténuant l'incidence humaine sur le Pluvier siffleur en travaillant avec les gestionnaires et intervenants responsables à l'amélioration de la réglementation et de son application.
- Augmenter la surveillance et la sensibilisation dans les secteurs les plus achalandés par la présence d'agents d'observation et de sensibilisation, de cadets de la SQ.
- Poursuivre les efforts de protection et de partenariat avec les intervenants présents à l'Atelier sur la protection du Pluvier siffleur qui a permis la conception du Plan d'action 2018-2021 pour le Pluvier siffleur, population des Îles-de-la-Madeleine, au Québec, Canada.

4. Bilan des activités du projet

Les activités prévues dans le cadre de ce projet avaient été présentées selon les volets suivants :

Volet I : Planification saisonnière des interventions

Volet II : Mise en œuvre des interventions

Volet III : Mesures de protection du pluvier siffleur

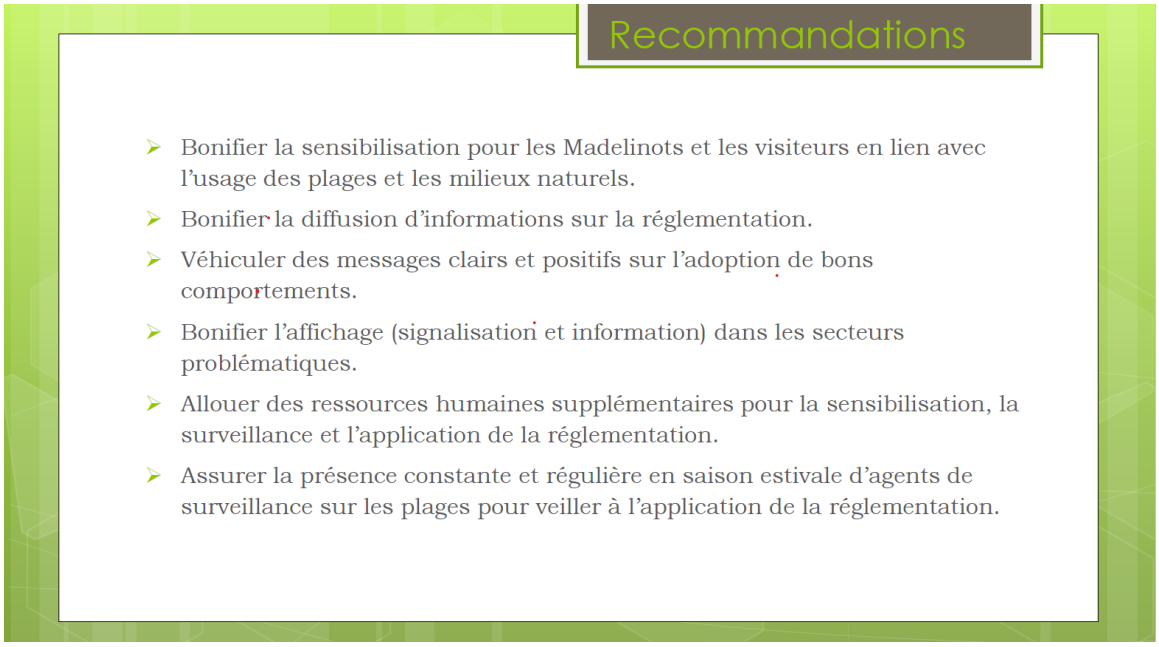
Volet IV : Surveillance et collecte de données sur les pratiques des utilisateurs.

Volet V : Concertation et collaboration avec les utilisateurs

Les sections suivantes présentent une synthèse du bilan des différentes activités réalisées en 2020-2021 selon ces volets d'action.

Volet I : Planification saisonnière des interventions

À l'hiver 2020, un bilan des observations des usages et des comportements problématiques sur les plages autorisées à la circulation motorisée, réalisées au cours de l'été 2019, a été présenté aux principaux intervenants et représentants de groupes d'utilisateurs en janvier 2020 lors de la rencontre du Comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement (CCTPE). Lors de cette rencontre, différentes recommandations (figure 1) avaient été transmises à la Communauté maritime et aux partenaires locaux pour améliorer l'encadrement pour améliorer l'utilisation des systèmes dunaires notamment en regard des usages et à la présence de circulation motorisée. Ces actions visaient notamment à favoriser la protection du pluvier siffleur et de son habitat aux Îles-de-la-Madeleine, en incitant les utilisateurs des plages situées près des secteurs de nidification à adopter de bonnes pratiques et à respecter les zones et sentiers autorisés.



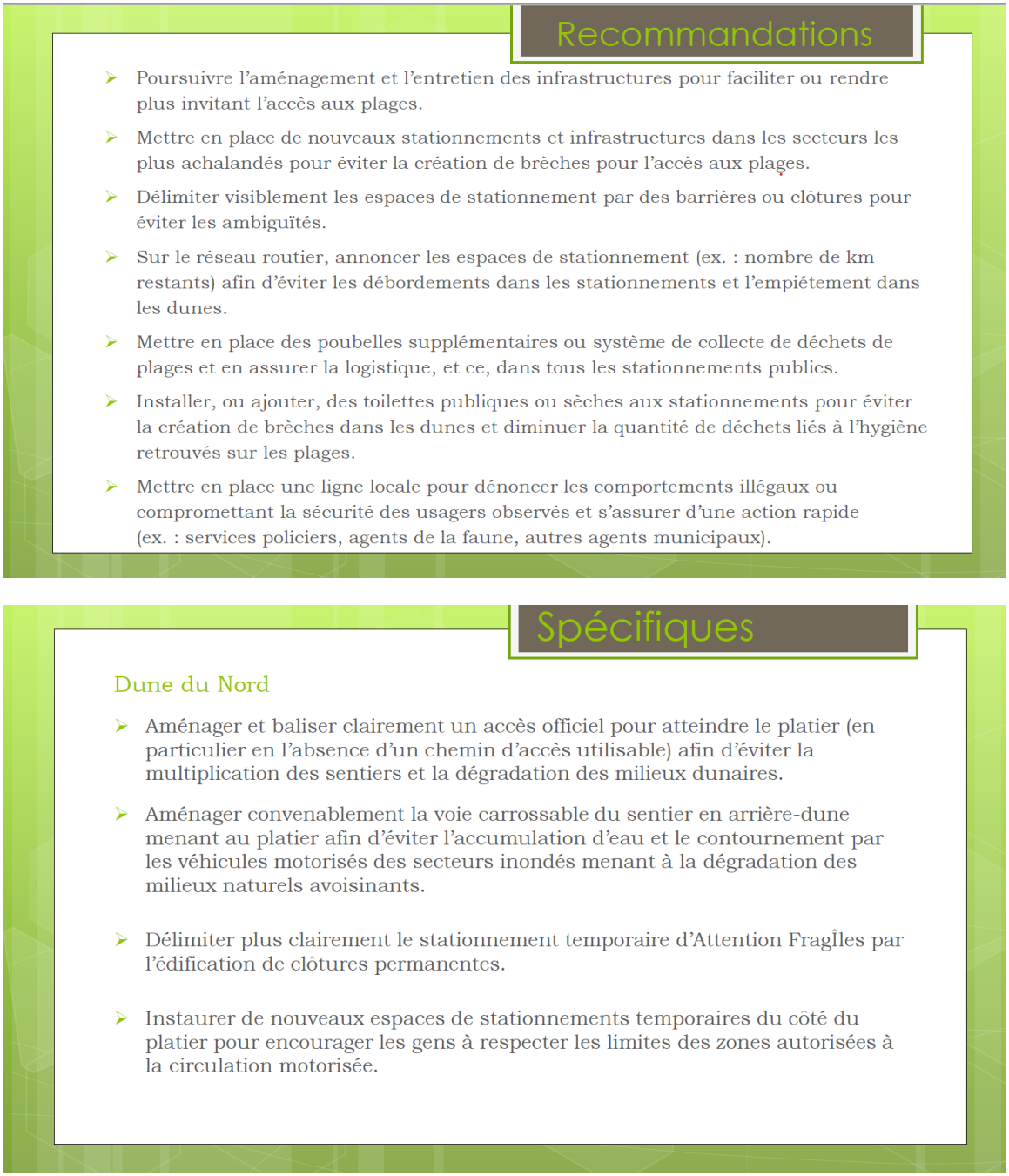


Figure 1. Extrait de la présentation des observations plages été 2019 au CCTPE - Recommandations générales (janvier 2020)

Au printemps 2020, des rencontres virtuelles (contexte de pandémie) (22 avril, 5 mai) entre les représentants d'Attention FragÎles, de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et de partenaires locaux ont eu lieu afin de cibler les actions prioritaires à entreprendre pour mieux encadrer la circulation motorisée lors de la saison estivale sur les plages de l'archipel, notamment dans les secteurs présentant des habitats pour le Pluvier siffleur. Ces rencontres

faisaient suite aux recommandations émises à l'hiver 2020 par Attention FragÎles, lors de la présentation du bilan des observations faites sur les plages à l'été 2019. Les actions priorisées en 2020 visaient notamment à poursuivre ou bonifier les actions entreprises en 2018 et 2019 en matière de signalisation et d'encadrement de la circulation sur les plages fréquentées par le pluvier siffleur, de protection du pluvier siffleur, d'information et de sensibilisation des utilisateurs, d'adoption de bonnes pratiques par les utilisateurs ainsi que de respect de la réglementation. Ces actions ont été menées principalement en collaboration avec la Communauté maritime/Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, gestionnaire des terres publiques de l'archipel (communauté maritime) et responsable du *Règlement sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et les milieux humides* (municipalité). Les principales actions réalisées en 2020 sont présentées dans les sections suivantes du présent rapport.

Volet II : Mise en œuvre des interventions

Quelques recommandations émises suite à la présentation du bilan d'observation plage 2019 aux partenaires ont pu être réalisées par l'organisme en 2020. La présente section présente quelques-unes de ces réalisations effectuées dans le cadre du présent projet.

Signalisation

Recommandation (volet I): *Bonifier l'affichage (signalisation et information) dans les secteurs problématiques.*

En 2020, afin d'améliorer la signalisation dans certains secteurs et de favoriser le respect de la réglementation par les utilisateurs des plages, un panneau indiquant aux usagers la réglementation en vigueur en matière de circulation motorisée a été installé pour une seconde année (figure 2).



Figure 2. Panneau de « véhicules motorisés interdits » (gauche) et panneau de « secteur en rétablissement » (droite)

Une bonification de la signalisation a pu être réalisée grâce au soutien de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour de l'impression. Ainsi, 170 panneaux de « véhicules motorisés interdits » ont été installés comparativement à 100 en 2019, et dispersés sur les différentes plages de l'archipel. Un effort particulier a été déployé à la Dune du Sud dans le secteur de la Cormorandière où 71 panneaux ont été installés, à la Dune du Nord avec 47 panneaux et au Sandy Hook avec 25 panneaux installés. La figure 3 démontre l'emplacement exact de ce type de panneaux sur les différentes plages de l'archipel.



Figure 3. Localisation des panneaux « véhicules motorisés interdits », installés en 2020 sur les plages de l'archipel

Plusieurs de ces panneaux ont été remis en place en cours d'été suite à certains actes de vandalisme (figure 4), mais la majeure partie des panneaux ont été respectés.





Figure 4. Poteaux et panneaux de signalisation vandalisés et membres de l'équipe d'Attention FragÎles effectuant le remplacement de panneaux vandalisés ou volés (photo de droite, 3e remplacement de la même pancarte)

Rationalisation d'un secteur de la Dune du Nord

Recommandation (volet I): *Aménager et baliser clairement un accès officiel pour atteindre le platier (en particulier en l'absence d'un chemin utilisable) afin d'éviter la multiplication des sentiers et la dégradation des milieux dunaires.*

Dans le secteur de la Dune du Nord, le chemin d'accès menant au platier est problématique depuis quelques années et rendu temporairement inutilisable en raison de dommages importants causés par des tempêtes (ex. : tempête importante en 2018, Dorian, septembre 2019) (figure 5).



Figure 5. Chemin d'accès au grand Platier détruit – juin 2020 (on voit la ligne de gravier restante au centre de la photo)

Avant sa reconstruction, nombreux ont été les utilisateurs à emprunter directement la plage pour accéder au platier, au point où un nouveau corridor de circulation était visible en milieu de plage, du Cap-de-l'Hôpital jusqu'au début du sentier annuel, et ce, malgré la signalisation d'interdiction de circuler mise en place en mai (figure 6). De nombreuses traces étaient également visibles partout en haute-plage, dans toutes les entre-dunes et à plusieurs nouveaux endroits dans la dune bordière.



Figure 6. Dune du Nord, section interdite à la circulation motorisée – juin 2020

Le chemin a été reconstruit à la fin juin par la municipalité à la demande des utilisateurs permettant ainsi l'accès au platier en évitant de circuler directement sur la plage. L'arrivée des roulottes sur le platier a coïncidé avec la reconstruction du chemin d'accès. Néanmoins, toutes les roulottes observées durant la saison estivale étaient stationnées en zone autorisée, en parfait accord avec la signalisation mise en place et les lieux étaient exempts de déchets au départ de la fin du séjour des utilisateurs.

Toutefois, la zone entre le chemin d'accès le platier est de plus en plus impactée. Il existe d'innombrables brèches devenues sentiers qui semblent être utilisées principalement afin d'éviter les sections inondées et les dépressions sur la surface carrossable du chemin d'accès. Pour parer à cette lacune, certains utilisateurs empruntent la plage en créant ou en aggravant des brèches à travers les dunes avoisinantes ou engendrent l'élargissement du chemin. Afin de tenter de rationaliser les sentiers et de diminuer la pression, des panneaux de signalisation ont

été installés dans les brèches. Toutefois, certains utilisateurs en désaccord avec cette rationalisation ont été déplacés, vandalisés et parfois volés les panneaux. Néanmoins, à chacune des fois, ils ont été remis en place ou remplacés grâce à ces outils fabuleux que sont la pelle et la résilience (figure 7).



Figure 7. Barrières de cordage vandalisées et panneaux de signalisation lancés et remis en place par l'équipe d'Attention Fragîles – juillet et août 2020

Il est donc essentiel de poursuivre les efforts de concertation et de collaboration avec les différents utilisateurs et gestionnaires du secteur afin d'augmenter les chances de succès de telles interventions et une plus grande adhésion des utilisateurs. En ce sens, le projet Gestion plus intégrée de la Dune du Nord (projet financé par la Fondation de la faune du Québec) actuellement en cours permettra de grande avancée. Ce projet permettra d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'un sentier utilitaire unique et balisé dont la trajectoire répondrait à la fois aux besoins essentiels des utilisateurs et aux besoins de conservation de l'habitat et des espèces qui y vivent et est réalisé en concertation avec les partenaires et les utilisateurs du secteur. Un autre projet, le projet PHa/REs, financé Environnement et changements climatiques Canada, permettra de faire prendre conscience du rôle de chacun des utilisateurs de différents secteurs sensibles du territoire, par la multitude des usages qui s'y déroulent en présence d'espèces fauniques et floristiques à statut précaire, dont la Dune du Nord. De plus, le projet de Parc régional sur le territoire, déjà entamé par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, sera un atout dans ce dossier qui pourrait aussi permettre de renforcer la surveillance et l'application du règlement sur la circulation motorisée, de même que de mieux encadrer les pratiques de camping en milieu dunaire. Tout ceci réuni permettra de travailler en synergie vers un but commun de cohabitation harmonieuse des usages, un respect des habitats et de la faune.

Volet III : Mesures de protection du pluvier siffleur

Bilan 2020 du suivi du pluvier siffleur

Depuis près de 35 ans maintenant, Attention FragÎles collabore au suivi et à la protection du pluvier siffleur en collaboration avec différents intervenants locaux et régionaux. Malgré les efforts, le suivi annuel démontre une baisse inquiétante de la population sur l'archipel (annexe 1). Les recensements de population effectués dans les années 1990 révélaient la présence de plus de 50 couples. La population a diminué pour se situer entre 35 et 37 couples au début des années 2000. La situation s'est ensuite améliorée pour atteindre un total de 48 couples en 2009. Par contre, ce nombre a depuis connu un déclin important pour atteindre 19 couples en 2018, le nombre le plus bas inventorié depuis 1987. En 2019, huit couples de plus ont été recensés sur les plages de l'archipel pour atteindre 27. Cette année, la population a encore connu un important recul avec seulement 20 couples recensés (figure 8), ce qui représente une diminution de presque 26 % par rapport à 2019.

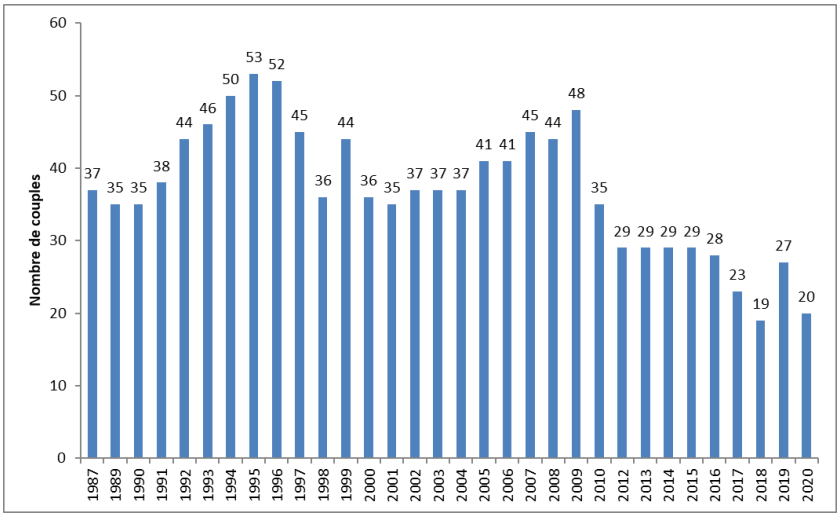


Figure 8. Nombre de couples de pluviers siffleurs recensés aux Îles-de-la-Madeleine de 1987 à 2020 (données manquantes 1988 et 2011)

Dans l'analyse de la situation, une hypothèse pourrait être à valider par les scientifiques responsables de l'espèce pour tenter d'expliquer une partie de cette soudaine baisse. En effet, l'équipe se questionne à savoir si l'ouragan Dorian (7 septembre 2019) ne pourrait pas être directement responsable de la perte de certains oiseaux. En effet, plusieurs articles[1] ont fait mention de répercussions importantes pour la faune après le passage de cette tempête survenue au plus fort de la migration automnale en septembre. Ils rapportent que plusieurs oiseaux ont alors fait face à une double menace à cause de la force brutale des vents : la perte de ressources alimentaires et des aires de repos et les difficultés de déplacements pouvant mener à l'épuisement. La possibilité que les oiseaux soient emportés par la tempête, peut-être même jusqu'au point de départ de leur migration ou directement en mer, a été soulevée puisque plusieurs individus de différentes espèces ont été retrouvés morts noyés. De plus, la possibilité que ceux qui ont eu la chance de survivre n'aient pas été en mesure de poursuivre leur migration ou de survivre à l'hiver a également été soulevée. En regard de ces informations, l'hypothèse que certains pluviers siffleurs soient décédés suite à l'impact de l'ouragan Dorian a été soulevée par l'équipe. La trajectoire empruntée par l'ouragan Dorian est pratiquement similaire à celle empruntée par le pluvier siffleur pour retourner sur ses aires d'hivernage (figure 9) : Dorian filait vers le nord alors que les oiseaux filaient vers le sud.

[1] https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/storm-birds-hurricane-dorian-swallows-seabirds-1.5279155 et https://preparer-les-concours.com/comment-les-ouragans-affectent-ils-les-oiseaux

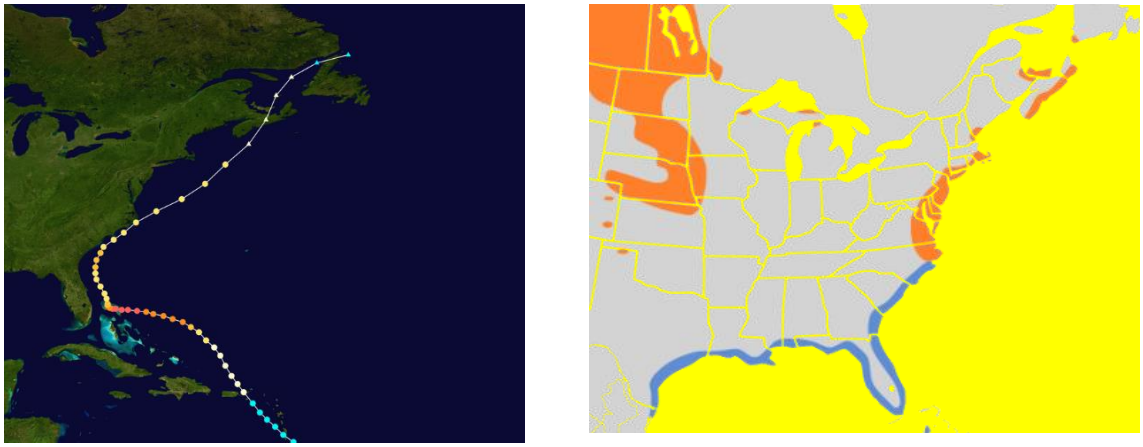


Figure 9. Cartes : À gauche, trajectoire de l'ouragan Dorian – À droite, trajet migratoire du pluvier siffleur (Sources : Wikipédia)

Les Bahamas, toute la côte est des États-Unis et la côte Atlantique de la Nouvelle-Écosse ont été balayés par les vents et par l'augmentation soudaine du niveau des eaux. Il est donc plausible que certains pluviers siffleurs aient figuré parmi les victimes de cette tempête dévastatrice, tout comme des centaines de milliers d'autres oiseaux[1].

Quant au succès d'éclosion pour l'année 2020, il est de 1,83 œuf éclos par couple (figure 10). En d'autres mots, sur une possibilité de 86 œufs, seulement 47 ont éclos, ce qui équivaut à 59 % des œufs au total. Les causes de ces insuccès sont inconnues pour la majorité des œufs non éclos, mais la prédation par un renard est l'une des causes probables pour l'un des nids. Le succès d'éclosion est toutefois légèrement plus élevé qu'en 2019 où seulement 1,4 œuf par couple avait éclos. Depuis les 24 dernières années, la moyenne se situe autour de 1,8 ± 0.3 œuf éclos par couple.

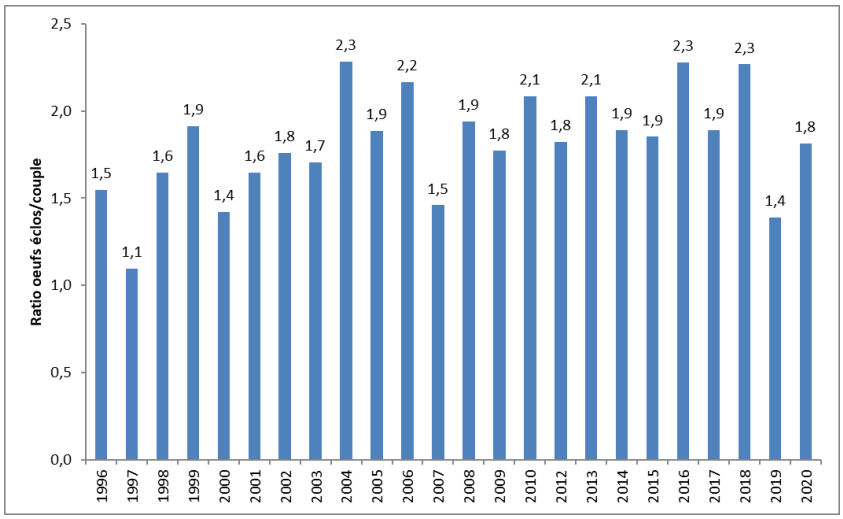


Figure 10. Nombre d'œufs éclos par couple de pluviers siffleurs de 1996 à 2020 (données manquantes 2011)

En ce qui concerne les jeunes qui parviennent à atteindre l'âge de l'envol, ils ont été 29 en 2020 (figure 11) à réussir cet exploit sur une possibilité d'au moins 47.



Figure 11. Jeunes pluviers siffleurs parvenus à l'âge de l'envol à la plage de la Pointe (sous le pont du Havre-aux-Maisons) – 30 juillet 2020

Le taux de réussite est donc de 62 % et la productivité minimale de 1,45 jeune/couple (figure 12). Malgré une amélioration de la productivité par rapport à 2019 (0,93 jeune/couple), la population se trouve toujours légèrement sous le seuil critique nécessaire pour assurer la survie de l'espèce puisque la productivité annuelle cible minimale requise pour maintenir la population à son niveau actuel était établie en 2004 à 1,65 jeune par couple territorial (Calvert, 2004)[2], donnée encore considérée dans le plan de rétablissement de l'espèce de 2012. Ce seuil n'a été dépassé que cinq fois en 24 ans. Bien qu'encore actuellement sous le seuil critique de 1,65, le nombre de jeunes par couple est nettement plus élevé comparativement aux années 1996-1997 et il est similaire à celui de la fin des années 1990. Une moyenne de 1,3 ± 0,39 jeune/couple a été observée au cours des dernières 24 années.



[2] Calvert, A. 2004. Demographic modeling of populations of the *Piping Plover Charadrius melodus* in Atlantic Canada and implications for conservation planning. Rapport de contrat présenté au Service canadien de la faune (Région Atlantique), Environnement Canada, Sackville (Nouveau-Brunswick) 41 p. cité dans Environnement Canada. 2012.

Programme de rétablissement du Pluvier siffleur (*Charadrius melodus melodus*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, v + 32 p.

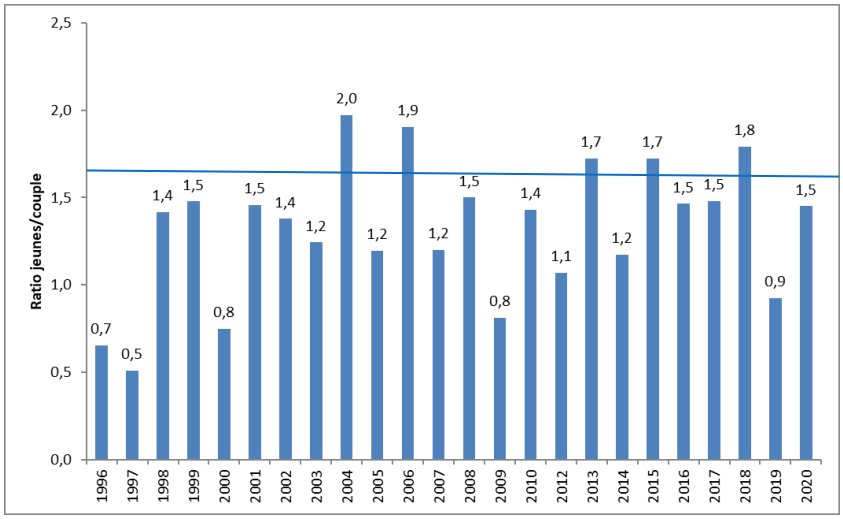


Figure 12. Nombre de jeunes par couple de pluviers siffleurs ayant atteint l'âge de l'envol entre 1996 et 2020 (données manquantes 2011)

Afin de bien identifier les problématiques qui peuvent nuire à la survie de l'espèce dans l'archipel et de pouvoir mettre en œuvre des actions concertées qui lui seront favorables et espérer son rétablissement, les secteurs les plus critiques pour l'espèce ont été ciblés pour réaliser les observations et documenter la situation plus précisément (Volet IV). La majorité des séances d'observation ont été effectuées dans les secteurs de la Dune du Nord (plage de l'Hôpital), du Sandy Hook et de la Dune du Sud (plage de la Cormorandière) où la circulation motorisée est autorisée à l'année sur la plage (mais jamais dans les milieux dunaires environnants) par la réglementation municipale depuis 2009. D'autres plages, comme celle de la Martinique et du Bassin Est, ont également été visitées à plusieurs reprises parce qu'elles offrent des habitats de prédilection pour la nidification du pluvier siffleur. C'est d'ailleurs sur ces deux dernières plages que le nombre le plus élevé de nids a été découvert cette année avec cinq à la Martinique (dont un situé dans le secteur de Portage-du-Cap) et six au Bassin Est (dont un de seconde ponte). C'est aussi sur ces deux plages, parmi toutes celles où la circulation motorisée est interdite entre le 1er mai et le 15 septembre, que la circulation motorisée était la plus intense. Des observations ont aussi été effectuées sur plusieurs autres plages de l'archipel ciblées par des enjeux particuliers de conservation et de restauration. À titre informatif, la figure 13 indique la répartition et la localisation des nids de pluviers siffleurs sur l'archipel lors de la saison estivale de 2020.

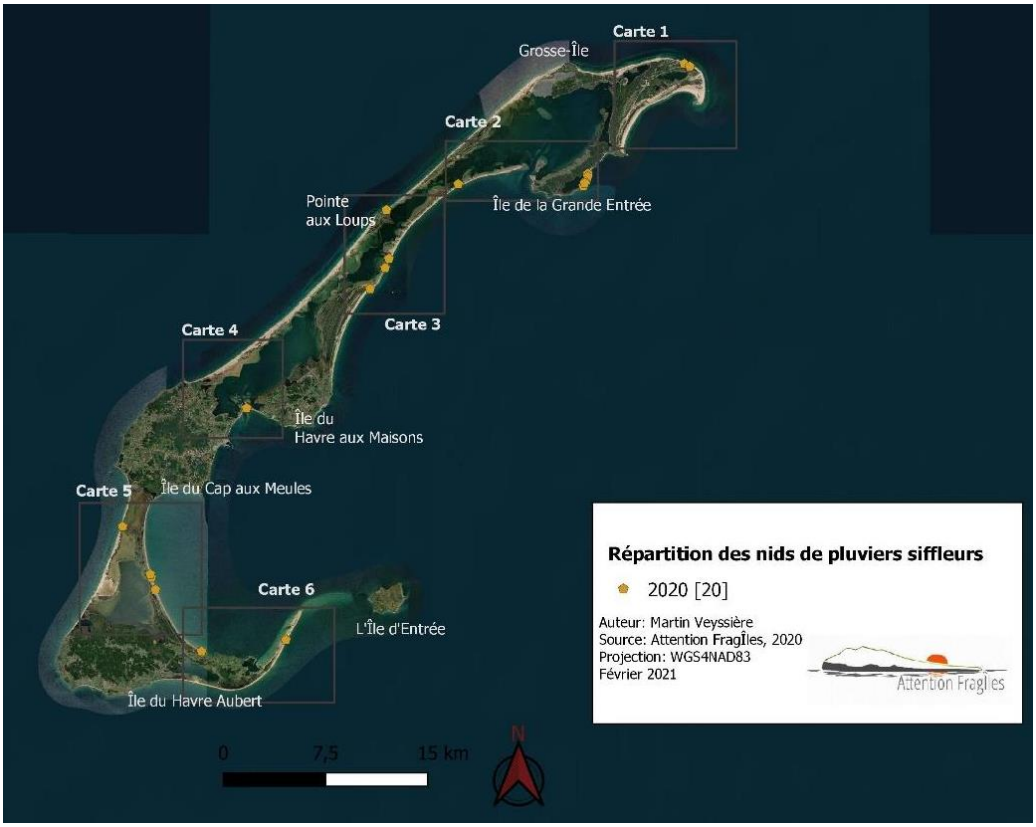


Figure 13. Répartition des nids de pluviers siffleurs aux Îles-de-la-Madeleine - 2020

Volet IV : Surveillance et collecte de données sur les pratiques des utilisateurs

Afin d'aider l'espèce à se rétablir, il est primordial de bien connaître les habitudes des utilisateurs dans des secteurs les plus importants pour l'espèce, principalement lors d'activités réalisées durant dans les périodes de nidification et avant l'envol des oisillons. Ainsi, afin d'augmenter les chances de succès de l'espèce, il importe de réaliser des actions pouvant favoriser des changements dans les habitudes pouvant le plus impacter l'espèce ou son habitat. Ainsi, afin de documenter les comportements des utilisateurs lors de la pratique de leurs activités, une présence régulière dans les secteurs de nidification du pluvier siffleur a été assurée par l'équipe d'Attention FragÎles en 2020 (annexe 1).

Ce volet implique différentes actions visant une meilleure surveillance et de nouveaux outils de prises de données sur les pratiques des utilisateurs sur les plages ciblées par ce projet, notamment en lien avec la circulation motorisée près d'habitats du pluvier siffleur. La principale activité prévue dans ce volet était la présence d'agents d'observation sur les plages tout au long de l'été afin de mieux documenter la situation et les comportements des utilisateurs. Le

financement accordé par la Fondation de la faune du Québec a permis de réaliser une partie des activités du présent volet, le reste a été financé via le programme PHa/REs.

Ces activités d'observation visaient principalement à :

- Documenter les comportements des utilisateurs et les menaces par secteur afin de mieux cibler les interventions de protection.
- Obtenir un portrait réel des perturbations anthropiques qui menacent la faune et ses habitats de ces secteurs pour permettre d'identifier les priorités d'intervention qui causent des conflits d'usage.

Au cours de ces activités d'observation, ont été notés des renseignements sur les types d'activités pratiquées, les types de comportements adoptés par les utilisateurs, les types de véhicules observés, les perturbations anthropiques visibles sur les lieux ainsi qu'une estimation globale de l'achalandage. Afin de compiler et d'analyser les résultats, les observations ont été réparties en quatre catégories : usages, comportements problématiques, perturbations visibles et présence de véhicules motorisés (circulation ou stationnement).

En 2020, entre le 7 mai et le 25 septembre, des membres de l'équipe d'Attention FragÎles ont donc participé à l'observation des plages et des différents milieux dunaires de l'archipel. Des rapports hebdomadaires contenant le résumé des observations ainsi que les images captées pendant la période visée étaient rédigés et envoyés électroniquement aux représentants de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Ces informations étaient également partagées à la Sûreté du Québec par le représentant de la communauté maritime. Ces informations servaient alors à orienter les interventions des policiers appliquant le règlement sur la circulation motorisée sur les plages de l'archipel, notamment en ciblant des périodes ou secteurs d'intervention. Au total, 15 rapports ont été rédigés, le premier incluant les observations effectuées tout le long du mois de mai et les deux derniers incluant chacun deux semaines du mois de septembre.

À l'automne 2020 (23 octobre), un bilan global des observations des usages et des comportements problématiques sur les plages autorisées à la circulation motorisée, réalisées au cours de l'été 2020, a été présenté aux principaux intervenants et représentants de groupes d'utilisateurs lors de la rencontre du Comité consultatif sur les terres publiques et l'environnement (CCTPE) (annexe 2). Lors de cette rencontre, différentes recommandations ont été transmises à la Communauté maritime et aux partenaires locaux pour améliorer l'encadrement de l'utilisation des systèmes dunaires notamment en regard des usages et à la présence de circulation motorisée. Ces actions visaient notamment à favoriser la protection du pluvier siffleur et de son habitat aux Îles-de-la-Madeleine, en incitant les utilisateurs des plages situées près des secteurs de nidification à adopter de bonnes pratiques et à respecter les zones et sentiers autorisés. La mise à jour des interventions recommandées et réalisées au cours des dernières années a été présentée lors de cette rencontre. De plus, des recommandations ont

été émises pour tenter d'améliorer la situation. Il a notamment suggéré lors de cette rencontre de former un comité d'intervention et de suivi qui planifiera des interventions à mettre en œuvre pour la prochaine saison estivale 2021 (figure 14).

Recommandations

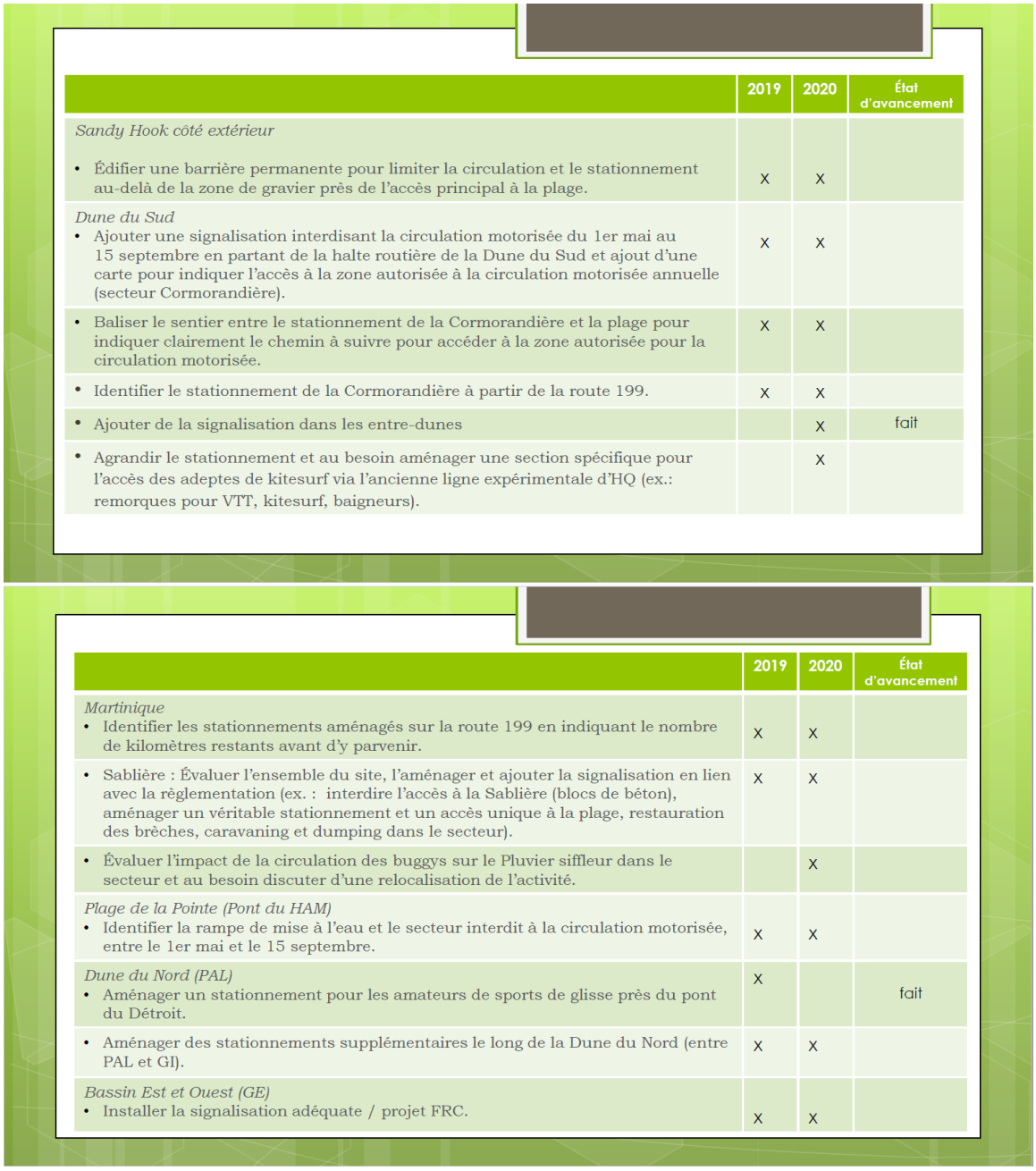
	2019	2020	État d'avancement
• Allouer des ressources humaines supplémentaires pour la sensibilisation, la surveillance, la signalisation et l'application de la réglementation.	X	X	
• Assurer la présence constante et régulière en saison estivale d'agents de surveillance sur les plages pour veiller à l'application de la réglementation.	X	X	
• Diffuser l'information sur les infractions émises et sur les montants payés… si possible. Effet dissuasif projeté.		X	
• Bonifier la sensibilisation pour les Madelinots et les visiteurs en lien avec l'usage des plages et les milieux naturels.	X	X	en partie
• Bonifier la diffusion d'informations sur la réglementation.		X	
• Véhiculer des messages clairs et positifs sur l'adoption de bons comportements.	X	X	en partie
• Bonifier l'affichage (signalisation et information) dans les secteurs problématiques.	X		fait
• Poursuivre l'aménagement et l'entretien des infrastructures pour faciliter ou rendre plus invitant l'accès aux plages.	X	X	en partie

Recommandations

	2019	2020	État d'avancement
• Améliorer la délimitation de certains espaces de stationnement plus problématiques par des barrières ou clôtures pour éviter les ambiguïtés et l'empiètement sur les milieux naturels.	X	X	en partie
• Sur le réseau routier, annoncer les espaces de stationnements (ex. : nombre de km restants) afin d'éviter les débordements dans les stationnements et l'empiètement dans les dunes.	X	X	fait
• Ajout de poubelles supplémentaires ou système de collecte de déchets de plages et en assurer la logistique, et ce, dans tous les stationnements publics.	X	X	
• Installer, ou ajouter, des toilettes aux stationnements pour éviter la création de brèches dans les dunes et diminuer la quantité de déchets liés à l'hygiène retrouvés sur les plages.	X	X	
• Mettre en place une ligne locale pour dénoncer les comportements illégaux ou compromettant la sécurité des usagers et s'assurer d'une action rapide (ex. : services policiers, agents de la faune, autres agents municipaux). Donner l'information aux citoyens… ou publiciser *4141? (patrouilleurs SQ)	X	X	
• S'assurer que la bonne information circule en cohérence avec les actions sur le territoire (ex. site de camping gratuit…versus démarche du parc régional…)	X	X	

	2019	2020	État d'avancement
• Mettre en place de nouveaux stationnements et infrastructures dans les secteurs les plus achalandés pour éviter la création de brèches pour l'accès aux plages.	X	X	
• Entretenir tous les chemins d'accès pour les véhicules, les sentiers piétonniers, les stationnements, les sentiers de VTT et motoneige et mettre à jour toute signalisation.		X	
• Délimiter des zones exclusives pour l'accès aux plans d'eau des adeptes de kitesurf, en partenariat avec l'AKÎ et en concertation avec les autres utilisateurs, afin de réduire les conflits d'usage et assurer la sécurité de tous.		X	
Dune du Nord • Aménager et baliser clairement un accès officiel pour atteindre le platier afin d'éviter la multiplication des sentiers et la dégradation des milieux dunaires.	X	X	en partie
• Aménager convenablement la voie carrossable du sentier en arrière-dune menant au platier afin d'éviter l'accumulation d'eau et le contournement par les véhicules motorisés des secteurs inondés menant à la dégradation des milieux naturels avoisinants.	X	X	
• Interdire la circulation motorisée sur le Cap-de-l'Hôpital et assurer une surveillance (dégradation majeure du cap et impact potentiel sur la dynamique côtière de l'Anse-aux-Baleiniers).		X	

	2019	2020	État d'avancement
• Délimiter plus clairement le dernier stationnement officiel avant l'accès au platier.	X	X	
• Installation d'un panneau de rappel en lien avec les lois entourant le caravaning (ex. : eaux usées).		X	
• Instaurer de nouveaux espaces de stationnements temporaires du côté du platier pour encourager les gens à respecter les limites des zones autorisées à la circulation motorisée.	X	X	
Sandy Hook côté Baie de Plaisance: • Évaluer la faisabilité de rationaliser, aménager et baliser un sentier utilitaire situé à l'intérieur des terres qui pourrait être utilisé à marée haute afin d'éviter les passages répétés des véhicules dans les milieux dunaires et humides.	X	X	
• Baliser un corridor de circulation motorisée dans les sections de plage plus larges afin de concentrer la circulation (sécurité des utilisateurs, réduire la vitesse, protéger les oiseaux nicheurs).	X	X	
• Délimitation d'espaces de stationnement correspondant aux différents usages du secteur en concertation avec les utilisateurs (ex. : remorques VTT, camping, kitesurfs, baigneurs).		X	



	2019	2020	État d'avancement
Sandy Hook côté extérieur • Édifier une barrière permanente pour limiter la circulation et le stationnement au-delà de la zone de gravier près de l'accès principal à la plage.	X	X	
Dune du Sud • Ajouter une signalisation interdisant la circulation motorisée du 1er mai au 15 septembre en partant de la halte routière de la Dune du Sud et ajout d'une carte pour indiquer l'accès à la zone autorisée à la circulation motorisée annuelle (secteur Cormorandière).	X	X	
• Baliser le sentier entre le stationnement de la Cormorandière et la plage pour indiquer clairement le chemin à suivre pour accéder à la zone autorisée pour la circulation motorisée.	X	X	
• Identifier le stationnement de la Cormorandière à partir de la route 199.	X	X	
• Ajouter de la signalisation dans les entre-dunes		X	fait
• Agrandir le stationnement et au besoin aménager une section spécifique pour l'accès des adeptes de kitesurf via l'ancienne ligne expérimentale d'HQ (ex.: remorques pour VTT, kitesurf, baigneurs).		X	

	2019	2020	État d'avancement
Martinique • Identifier les stationnements aménagés sur la route 199 en indiquant le nombre de kilomètres restants avant d'y parvenir.	X	X	
• Sablière : Évaluer l'ensemble du site, l'aménager et ajouter la signalisation en lien avec la règlementation (ex. : interdire l'accès à la Sablière (blocs de béton), aménager un véritable stationnement et un accès unique à la plage, restauration des brèches, caravaning et dumping dans le secteur).	X	X	
• Évaluer l'impact de la circulation des buggys sur le Pluvier siffleur dans le secteur et au besoin discuter d'une relocalisation de l'activité.		X	
Plage de la Pointe (Pont du HAM) • Identifier la rampe de mise à l'eau et le secteur interdit à la circulation motorisée, entre le 1er mai et le 15 septembre.	X	X	
Dune du Nord (PAL) • Aménager un stationnement pour les amateurs de sports de glisse près du pont du Détroit.	X		fait
• Aménager des stationnements supplémentaires le long de la Dune du Nord (entre PAL et GI).	X	X	
Bassin Est et Ouest (GE) • Installer la signalisation adéquate / projet FRC.	X	X	

Figure 14. Extraits de la présentation des observations plages été 2020 au CCTPE - Recommandations (octobre 2020)

Au cours des trois dernières années, des activités et rapports d'observation, en regard des problématiques liées à la circulation et aux activités récréatives sur les plages de l'archipel et dans l'habitat du pluvier siffleur, ont été réalisés par notre équipe et transmis aux intervenants concernés. Les constats et recommandations issues de ces rapports d'observation ont amené la nécessité de former un comité d'intervention et de suivi avec les principaux intervenants et représentants de groupes d'utilisateurs concernés (Communauté maritime/municipalités, Association touristique, Club VTT, Association de kite, etc.), afin de se doter d'un plan

d'intervention commun et de partager avec ces derniers la responsabilité de la mise en œuvre des mesures adéquates pour mieux encadrer les activités sur les plages et améliorer la protection du pluvier siffleur. Le comité d'intervention serait chargé de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des mesures d'interventions priorisées. Les mesures visées concerneront principalement : l'encadrement de la circulation motorisée et des activités récréatives sur les plages, l'affichage et les aménagements adéquats pour limiter les perturbations de l'espèce, la surveillance et l'application de la réglementation, la diffusion d'information ainsi que la sensibilisation des utilisateurs sur les bonnes pratiques.

Volet V : Concertation et collaboration avec les utilisateurs

Recommandations (volet I):

-Bonifier la sensibilisation pour les Madelinots et les visiteurs en lien avec l'usage des plages et des milieux naturels.

-Bonifier la diffusion d'informations sur la réglementation.

Des activités d'information et de sensibilisation des utilisateurs sont également réalisées dans le cadre de ce projet, afin de les inciter à adopter des comportements plus favorables. Les médias locaux (CFIM, radio locale) ainsi que les médias sociaux (pages Facebook d'Attention FragÎles, de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et du Club VTT des Îles-de-la-Madeleine Inc.) ont été utilisés afin de transmettre certains messages à la population et aux utilisateurs.

Pour les réseaux sociaux, les messages portaient sur les comportements favorables à adopter lors de la pratique d'activités motorisées particulièrement dans les trois secteurs ciblés par le projet. La transmission de consignes claires sur la réglementation et les secteurs autorisés à la circulation motorisée a également été partagée. Ces messages ont été diffusés de manière ciblée en début de saison estivale, puis au besoin dans des périodes plus critiques de l'été, lors d'achalandage important ou de situations montrant le besoin de répéter les messages. L'implication de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans le projet a permis une diffusion plus large et plus officielle de certains messages, notamment par l'utilisation des outils municipaux, tels que le bulletin municipal et sa page Facebook.

De plus, des actions de sensibilisation ont également été réalisées par les équipes d'Attention FragÎles parcourant les plages de l'archipel en période estivale, notamment auprès d'usagers ne respectant pas la signalisation affichée ou encore avec des gens simplement curieux du travail accompli. Les agentes d'observation ont également parcouru les réseaux sociaux et fait des captures d'écran afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les activités de certains usagers, ainsi que pour connaître l'opinion du public face à la réglementation.

Des liens avec certains groupes d'utilisateurs tels que le Club VTT Îles-de-la-Madeleine Inc. ainsi que l'Association des chasseurs et pêcheurs sportifs des Îles-de-la-Madeleine ont également été maintenus. Différentes rencontres avec ces utilisateurs ainsi que la participation à leurs assemblées générales annuelles, afin d'échanger avec leurs membres, ont également fait partie des moyens utilisés par l'équipe d'Attention FragÎles pour mieux les rejoindre et les sensibiliser.

De plus, Attention FragÎles a été approché pour offrir une formation sur les milieux naturels aux Îles-de-la-Madeleine à un groupe composé majoritairement de Madelinots travaillant auprès de la clientèle touristique. Cette formation, une première sur le territoire, était offerte par le groupe Collégia en collaboration avec Tourisme Îles-de-la-Madeleine et visait trois volets distincts soit nature, culture et histoire en lien avec le territoire en plus de leur offrir un perfectionnement en anglais pour chacun des thèmes. Attention FragÎles a offert le volet nature avec une latitude qui permettait d'informer et de sensibiliser notamment sur plusieurs enjeux environnementaux de l'archipel en lien avec des territoires protégés et les espèces à statut particulier, dont le pluvier siffleur, de même que la cohabitation harmonieuse des usages et des milieux naturels (détails et horaire, annexe 4). Quatre membres de l'équipe ont été mobilisés pour l'occasion soit Mélanie Bourgeois, Annik Veilleux, Carole Leblanc-Jomphe et Carole Leblanc. Cette formation initialement prévue sur 3 jours a été combinée en une journée en raison de récents cas de COVID19 recensés sur le territoire à cette période et s'est déroulée en simultané avec les deux groupes du Suroît et du Nordest qui ont alterné sur les deux sites. La formation était présentée lors de sorties terrain (figure 15, liste des participants : annexe 4) le 30 septembre 2020 à un total de 46 personnes.



Figure 15. Photos des groupes lors de la formation Collégia

Quelques membres de l'équipe ont aussi eu l'opportunité de discuter et de faire une démarche concertée et empathique avec des campeurs (roulottes) du platier à Fatima. En effet, plusieurs d'entre eux sont conscients du privilège qu'ils ont de pouvoir camper en milieu dunaire et sont désireux de s'impliquer. D'ailleurs, certains avaient communiqué avec la Municipalité en lien avec le positionnement des panneaux de signalisation sur la circulation motorisée et voulaient du même coup discuter de certains de leurs besoins. Ainsi, suite à une rencontre proposée par la Municipalité et effectuée entre des membres d'Attention FragÎles et deux citoyens de Fatima soucieux de la pérennité et de la sécurité de leur activité traditionnelle de camping sur le grand platier, des modifications au niveau des limites d'accessibilité aux roulottes à certaines entre-dunes ont été apportées. Cette rencontre de concertation improvisée a permis aux deux parties de prendre connaissance de leurs intérêts respectifs et appuyé du même coup la démarche empathique visée par l'organisme. Il s'agit également d'une belle démarche de concertation entamée avec les utilisateurs qui pourra se poursuivre à la fois dans le contexte du Parc régional et d'un autre projet de l'organisme concernant la Dune du Nord.

Projet PHa/REs

Le projet PHa/REs (Protection des habitats essentiels pour le rétablissement des espèces en péril aux Îles-de-la-Madeleine), qui s'étendra de 2019 à 2023, est un projet présenté par Attention FragÎles et accepté pour financement par le programme *Lieux prioritaires désignés par les collectivités* pour les espèces en péril d'Environnement et Changement climatique Canada. Il s'agit d'un projet rassembleur et structurant visant à travailler avec les acteurs clés et les utilisateurs du territoire afin de planifier et de mettre en œuvre une approche collaborative pour la protection et la gestion des habitats d'espèces en péril. Les objectifs de ce projet sont de développer une vision partagée, intégrée et collaborative de la gestion et de la conservation des habitats ; de soutenir la mise en œuvre de stratégies concertées pour la protection des espèces en péril ; de renforcer les capacités des acteurs clés à intégrer des mesures de conservation des habitats d'espèces en péril dans leur gouvernance et leurs pratiques et atténuer l'incidence humaine sur les habitats et les espèces par une amélioration des pratiques et une harmonisation des usages.

Ce projet, en plus de celui du parc régional auquel il est complémentaire, devrait permettre de solutionner de nombreux éléments mentionnés précédemment dans les recommandations pour plusieurs secteurs en structurant et en encadrant de manière intégrée les activités récréatives sur le territoire, principalement en lien avec les espèces en péril et leurs habitats afin d'améliorer la conciliation des usages et la protection du territoire.

Projet de parc régional des Îles

Depuis quelques années, des discussions, des consultations et du travail sont en cours en vue de mettre en place un parc régional éclaté sur le territoire[3]. Un parc régional est un territoire sur lequel il est possible de pratiquer des activités à vocation principalement récréative. Il est établi sur des terres du domaine public, des terres municipales ou des terres privées avec l'accord du propriétaire. La création d'un parc régional pourrait permettre de solutionner de nombreux éléments mentionnés précédemment dans les recommandations pour plusieurs secteurs en structurant et en encadrant de manière intégrée les activités récréatives sur le territoire principalement sur les milieux dunaires. Par exemple, le camping, les activités de cerf-volant de traction (kitesurf), les accès et infrastructures menant aux plages, la circulation motorisée en milieu fragile, les feux de camp, etc. De plus, il pourrait permettre de créer des postes et de financer des agents spéciaux dédiés à l'application de la réglementation du parc, ce qui serait essentiel.

[3] https://www.parcregionaldesiles.ca/

5. Conclusion et suites

Au cours des 20 dernières années, les activités humaines et les utilisations des milieux côtiers n'ont cessé de s'accroître aux Îles, notamment avec l'augmentation du nombre de véhicules capables de circuler sur les plages, la popularité de la pratique de nouvelles activités (sports de glisse et de vents, fat-bikes, camping en milieu naturel) ainsi que l'achalandage touristique. La présence continue de ces menaces, l'intensification de l'activité humaine et la popularité des plages pour de nombreux usages, rendent essentielles la mise en œuvre de mesures de protection de l'espèce dans l'archipel, l'implication concertée des gestionnaires et intervenants clés ainsi que l'adoption de bonnes pratiques, favorables à la protection de l'espèce, par les utilisateurs concernés. Les activités et rapports d'observation réalisés au cours des dernières années par notre équipe démontrent le besoin de poursuivre des activités de protection de l'espèce. De plus, bien que les pressions et menaces pour le pluvier siffleur soient grandissantes sur les plages de l'archipel, le financement pour les activités de protection de l'espèce est en diminution. Afin de favoriser le maintien de l'espèce et d'augmenter ses chances de survie, il est indispensable d'obtenir un engagement de la collectivité pour une prise en charge de manière collaborative par les acteurs clés du territoire et une bonne compréhension de tous, incluant les utilisateurs, de l'importance de ces habitats et du rôle de chacun pour les protéger afin d'atténuer l'incidence humaine sur ces habitats et de favoriser la protection des espèces qui s'y retrouvent.

Au cours des dernières années, des activités et rapports d'observation, en regard des problématiques liées à la circulation et aux activités récréatives sur les plages et dans l'habitat du pluvier siffleur, ont été réalisés par notre équipe et transmis aux intervenants concernés. Les constats et recommandations issues de ces rapports d'observation ont amené la nécessité de former un comité d'intervention et de suivi avec les principaux intervenants et représentants de groupes d'utilisateurs concernés (Communauté maritime/municipalités, Association touristique, Club VTT, Association de kite, etc.), afin de se doter d'un plan d'intervention commun et de partager avec ces derniers la responsabilité de la mise en œuvre des mesures adéquates pour mieux encadrer les activités sur les plages et améliorer la protection du pluvier siffleur. Les mesures visées concernent principalement : l'encadrement de la circulation motorisée et des activités récréatives sur les plages, l'affichage et les aménagements adéquats pour limiter les perturbations de l'espèce, la surveillance et l'application de la réglementation, la diffusion d'information ainsi que la sensibilisation des utilisateurs sur les bonnes pratiques.

Depuis près de 35 ans maintenant, Attention FragÎles collabore au suivi et à la protection du pluvier siffleur avec différents intervenants locaux et régionaux. Le Service canadien de la faune, grâce au Programme d'intendance des habitats, et/ou mandats spécifiques, a heureusement permis de financer de manière quasi récurrente le suivi et la protection de l'espèce en plus de faciliter de nombreuses actions en lien avec l'espèce et son habitat. Certains projets ont aussi pu être financés par la Fondation de la faune du Québec. Cependant, les mesures de suivi, de protection, de sensibilisation et de concertation sont désormais nettement sous-financées et

parfois même impossibles à financer par les programmes réguliers en raison de leur caractère récurrent. Malgré tout, au cours des dernières années, ces activités ont toujours été menées par l'organisme, porté par une obligation et une responsabilité morale, mais réalisées parfois au-delà de ses capacités financières et humaines. En l'absence de ces activités de suivi et de protection, il est fort à parier que la situation de l'espèce et celle de son habitat serait sans doute plus catastrophique qu'elle ne l'est actuellement et les données sur l'espèce seraient plus fragmentaires si l'organisme Attention FragÎles avait décidé d'abandonner la cause. De plus, avec son expertise, l'organisme sert actuellement de référence auprès de nombreux ministères (MFFP, MELCC, ECCC, MTQ), notamment lors d'analyses de projets pouvant se dérouler à proximité ou dans l'habitat du pluvier siffleur, ou encore dans le cadre d'activités permettant d'en assurer la protection par des échanges et suivis réguliers avec les agents de la faune du MFFP et les agents de la DALF.

Il faut se rappeler que les différents gouvernements ont aussi des obligations face aux espèces en péril. Le financement offert pour le suivi et la protection du pluvier siffleur, espèce en péril/menacée, diminue alors que les menaces s'aggravent. Attention FragÎles est l'organisme qui collabore le plus avec les différents paliers de gouvernements pour effectuer le suivi des populations du pluvier siffleur depuis plusieurs années. Le dévouement des membres de l'équipe voués à ce mandat a permis de développer une rigueur et une expertise inégalée, autant au niveau des suivis des populations que du baguage des oiseaux. L'équipe collabore avec les instances gouvernementales, fournit des conseils et assure le suivi et la protection de l'espèce lors de certains travaux sur le territoire.

Le déclin de cette espèce en péril qui, doit-on le rappeler, est présente au Québec uniquement aux Îles-de-la-Madeleine, se poursuit malgré les suivis de populations et les mesures de protection mais pourrait sans doute avoir été accéléré en l'absence des efforts qui lui ont été consacrés au fil des dernières années. La protection de l'espèce passe inévitablement par la protection de son habitat et par un éveil des consciences qui se fait d'ailleurs sentir de plus en plus auprès des partenaires et des collaborateurs.





Liste des annexes

Annexe 1 : Rapport - Observations des usages et des comportements problématiques sur les plages autorisées à la circulation motorisée et bilan du suivi du pluvier siffleur (été 2020)

Annexe 2 : Présentation du bilan des observations plages 2020 (CCTPE – octobre 2020)

Annexe 3 : Plan d'action Pluvier siffleur Îles-de-la-Madeleine 2018-2022 - Mise à jour 2020-12-02

Annexe 4 : Détail et horaire de la formation offerte au groupe Collégia

Annexe 5 : Bilan financier

Annexe 6 : Tableau d'indicateurs

